

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-seizième session**

Bangkok, 21 mai 2020

Ordre du jour provisoire annoté

On trouvera dans le présent document l'ordre du jour provisoire de la soixante-seizième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) (section I) et les annotations y relatives (section II).

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session :
 - a) Allocutions d'ouverture ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Débat général sur le thème de la session : « Promouvoir la coopération économique, sociale et environnementale sur la question des océans aux fins du développement durable ».
3. Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique.
4. Faire face aux conséquences socioéconomiques de la crise sanitaire mondiale grâce à la coopération régionale.
5. Examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique :
 - a) Forum Asie-Pacifique pour le développement durable ;
 - b) Développement social ;
 - c) Environnement et développement ;
 - d) Réduction des risques de catastrophe ;
 - e) Énergie ;
 - f) Transport ;
 - g) Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et financement du développement ;
 - h) Commerce et investissement ;
 - i) Technologies de l'information et de la communication, science, technologie et innovation ;
 - j) Statistiques.

* Deuxième nouveau tirage pour raisons techniques (8 mai 2020).

6. Questions relatives à la gestion :
 - a) Projet de plan-programme pour 2021 ;
 - b) Modifications apportées au plan-programme pour 2020 ;
 - c) Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités ;
 - d) Rapport sur les activités d'évaluation menées par la Commission au cours de l'exercice biennal 2018-2019 et résultats de l'évaluation ou de l'examen de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, du Centre pour la mécanisation agricole durable et du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes.
7. Examen de l'appareil de conférence de la Commission en application de la résolution 73/1.
8. Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.
9. Dates, lieu et thème de la soixante-dix-septième session de la Commission (2021).
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport de la Commission.

II. Annotations

1. Ouverture de la session

a) Allocutions d'ouverture

Le programme détaillé de l'ouverture de la session sera annoncé dès qu'il aura été finalisé.

b) Élection du Bureau

Conformément à l'article 13 de son Règlement intérieur, chaque année, à sa première séance, la Commission élit parmi les représentant(e)s de ses membres, un(e) président(e) et deux vice-président(e)s (appelé(e)s premier (première) Vice-Président(e) et deuxième Vice-Président(e)) qui demeurent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeur(e)s. Ils (elles) sont rééligibles. Si la plénière le décide, cette règle peut être appliquée différemment ; pour la soixante-seizième session, afin de s'adapter à la situation extraordinaire due à l'épidémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), un(e) président(e) et un(e) vice-président(e) sont élu(e)s.

c) Adoption de l'ordre du jour

Documentation

Ordre du jour provisoire (ESCAP/76/L.1/Rev.1)

Ordre du jour provisoire annoté (ESCAP/76/L.2)

2. Débat général sur le thème de la session : « Promouvoir la coopération économique, sociale et environnementale sur la question des océans aux fins du développement durable »

Documentation

Résumé analytique de l'étude thématique sur la promotion de la coopération économique, sociale et environnementale sur la question des océans aux fins du développement durable (ESCAP/76/1/Rev.1)

Les océans sont une source d'innombrables bénéfices ; ils jouent un rôle essentiel de stockage du carbone et sont indispensables aux secteurs tels que la pêche, le transport maritime et le tourisme. Ils sont un atout précieux pour le développement durable, en particulier dans les pays côtiers et les petits États insulaires en développement. Pourtant, la santé des océans de l'Asie et du Pacifique s'est dégradée au fil du temps. Elle est désormais extrêmement fragile. Les raisons de cette détérioration sont multiples et complexes : les changements climatiques ; la pollution plastique ; la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, et le manque de données, entre autres.

Une grande partie du problème que pose la prise de mesures efficaces pour protéger les océans est due au fait qu'ils sont un bien commun. C'est pourquoi la protection des océans doit nécessairement passer par une action coordonnée des gouvernements. La coopération régionale est donc une condition absolue à la protection, à la conservation et à la gestion durable des océans. L'étude thématique servira à alimenter la réflexion sur la santé des océans, les raisons de sa dégradation et les mesures de coopération régionale que les gouvernements pourraient envisager d'adopter pour lutter contre la pollution par les déchets marins et les matières plastiques, pour assurer une connectivité maritime durable et une gestion durable des pêches et l'obtention de données à ce sujet.

La Commission souhaitera peut-être prendre note du document et approuver les recommandations qui y figurent.

3. Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique

La Commission examinera les difficultés de développement rencontrées par les pays ayant des besoins particuliers, notamment dans le cadre de l'examen régional du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.

Documentation

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/76/5, résolution 74/1)

Résumé analytique du rapport de 2020 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers : tirer parti des ressources marines pour assurer le développement durable des petits États insulaires en développement (ESCAP/76/2/Rev.1)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/76/5, résolution 74/1)

Le document fait le point des progrès accomplis dans l'application de la résolution 74/1 intitulée « Faciliter la transition sans heurt des pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique vers un reclassement durable hors de leur catégorie ».

La Commission souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis et donner au secrétariat de nouvelles orientations pour l'application effective de la résolution.

Résumé analytique du rapport de 2020 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers : tirer parti des ressources marines pour assurer le développement durable des petits États insulaires en développement (ESCAP/76/2/Rev.1)

Le rapport de 2020 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers (*Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2020*) mettra l'accent sur la nécessité que les petits États insulaires en développement utilisent de manière plus efficace et rationnelle leurs abondantes ressources marines, leur développement étant intrinsèquement lié à cette utilisation.

Les zones économiques exclusives des 12 petits États insulaires en développement du Pacifique couvrent une superficie totale de 16,8 millions de km², soit près de 31 fois leur superficie terrestre combinée. Dans ces conditions, le potentiel de ces pays à tirer un profit économique des ressources marines qui se trouvent sur leur propre territoire est énorme. L'abondance de ces ressources leur offre la possibilité de s'attaquer aux principaux obstacles à leur développement durable que sont l'étendue restreinte de leurs bases de ressources et le manque de ressources financières. Les petits États insulaires en développement devront concevoir des mécanismes et des politiques visant à renforcer leur capacité à générer des ressources financières pour le développement durable en utilisant leurs ressources marines, principalement par la pêche et le tourisme.

Si la pêche est un moyen de subsistance essentiel pour la population des petits États insulaires en développement, car la pêche de capture en haute mer et les activités de transformation associées sont une source de revenu majeure, le tourisme est en passe de devenir l'une des activités économiques les plus importantes de ces pays. Il est déjà le plus grand secteur économique des Îles Cook, des Fidji et de Vanuatu et pourrait devenir une source essentielle d'emploi, de croissance et de réduction de la pauvreté dans d'autres pays. Toutefois, il faut relever le défi d'un développement écologiquement viable du tourisme et de la pêche compte tenu de la fragilité des écosystèmes des petits États insulaires en développement.

La Commission souhaitera peut-être prendre note du document et donner de nouvelles orientations au secrétariat concernant les questions qui y sont abordées.

4. Faire face aux conséquences socioéconomiques de la crise sanitaire mondiale grâce à la coopération régionale

La Commission examinera les difficultés auxquelles la région doit faire face dans le contexte de la pandémie mondiale de COVID-19 et étudiera les possibilités d'action politique et les mesures de coopération régionale pour faire face aux conséquences socioéconomiques de la crise.

Documentation

Conséquences de la maladie à coronavirus (COVID-19) et mesures visant à y faire face en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/76/34)

Letter dated 6 May 2020 from the Minister Counsellor and Deputy Permanent Representative of the Russian Federation to the Economic and Social Commission for Asia and the Pacific addressed to the Secretary of the Commission (ESCAP/76/INF/5) (en anglais seulement)

Conséquences de la maladie à coronavirus (COVID-19) et mesures visant à y faire face en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/76/34)

La propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) dans le monde entier a déclenché une crise sans précédent qui appelle à prendre des mesures inédites. Elle ébranle l'économie mondiale, frappant sans distinction le secteur manufacturier comme celui des services, et a des incidences considérables sur la main-d'œuvre. À cause de cette crise et de ses répercussions sur les personnes et les ménages vulnérables qui sont déjà à la limite de la pauvreté, les inégalités pourraient se creuser davantage et les populations s'enfoncer dans la pauvreté.

La démographie et l'urbanisation de la région Asie-pacifique, ainsi que la concentration des activités économiques et les difficultés qu'ont les pays à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable, expliquent les effets considérables que cette pandémie a sur la région. Cette dernière abrite plus des deux tiers de la population mondiale ; on y trouve les villes les plus peuplées du monde et l'essentiel des activités industrielles, de l'approvisionnement en énergie et de la consommation d'énergie à l'échelle mondiale, ainsi que 46 millions de migrants. La crise actuelle montre que la région de l'Asie et du Pacifique est une partie essentielle du tissu économique et social mondial. Toutefois, elle montre également qu'en agissant rapidement, en appliquant des politiques fermes et en innovant, comme l'ont fait plusieurs pays asiatiques, on peut tenir tête efficacement à cette épidémie sans précédent.

Le document comprend un résumé des principales conséquences de la maladie à COVID-19 dans la région Asie-Pacifique et des recommandations à court et moyen terme à l'intention des États membres. Les recommandations sont abordées sous l'angle du développement durable, en tenant compte de ses dimensions économiques, sociales et environnementales. Le document insiste également sur la nécessité d'une coopération régionale et d'une coordination entre les pays de la région Asie-Pacifique.

La Commission souhaitera peut-être examiner le document et donner de nouvelles directives au secrétariat concernant ses activités futures.

Letter dated 6 May 2020 from the Minister Counsellor and Deputy Permanent Representative of the Russian Federation to the Economic and Social Commission for Asia and the Pacific addressed to the Secretary of the Commission (ESCAP/76/INF/5) (en anglais seulement)

La Commission souhaitera peut-être prendre note de la lettre et de ses annexes.

5. Examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique

Au titre de ce point de l'ordre du jour seront examinés : les travaux menés par les neuf organes subsidiaires de la Commission en lien avec les sous-programmes correspondants, y compris les activités des institutions régionales, dans le contexte des programmes de développement adoptés récemment à l'échelle mondiale, comme le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans lequel sont énoncés les objectifs de

développement durable. Pour ce faire, il sera tenu compte des rapports des organes subsidiaires qui se sont réunis depuis la soixante-quinzième session de la Commission, des rapports des autres organes intergouvernementaux et des progrès réalisés dans l'exécution des mandats de la Commission.

Les rubriques à examiner ont été regroupées par domaine thématique, selon les grandes lignes de la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique¹, en commençant par les textes issus du septième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, et les moyens de la mise en œuvre de la Feuille de route.

Les activités menées au titre des sous-programmes sont abordées dans les documents dont la liste figure ci-dessous et les sections pertinentes de chaque document seront examinées au titre des alinéas correspondants selon qu'il conviendra.

Documentation

Rapport du Conseil d'administration du Programme spécial pour les pays d'Asie centrale sur les travaux de sa quatorzième session (ESCAP/76/3)

Coopération sous-régionale aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/76/4)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/76/5)

Compte rendu des réunions tenues par les organes subsidiaires de la Commission au cours de la période 2019-2020 (ESCAP/76/6)

Annual reports of international and intergovernmental organizations provided to the Commission (ESCAP/76/INF/1) (en anglais seulement)

Rapport du Conseil d'administration du Programme spécial pour les pays d'Asie centrale sur les travaux de sa quatorzième session (ESCAP/76/3)

La Commission souhaitera peut-être examiner le rapport du Conseil d'administration du Programme spécial pour les pays d'Asie centrale, et donner au secrétariat des directives concernant les activités futures du Programme spécial.

Coopération sous-régionale aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/76/4)

Ce document montre l'importance de la coopération dans les sous-régions et entre elles aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique. Il fait l'analyse des principaux obstacles à surmonter et des possibilités offertes en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement durable dans les cinq sous-régions de la CESAP, et recense les domaines prioritaires dans lesquels l'application du Programme 2030 doit être accélérée pour chaque sous-région.

¹ E/ESCAP/73/31, annexe II.

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/76/5)

Le document paru sous la cote ESCAP/76/5 fait le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission. La Commission souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis et donner au secrétariat de nouvelles orientations concernant l'application effective des résolutions.

Compte rendu des réunions tenues par les organes subsidiaires de la Commission au cours de la période 2019-2020 (ESCAP/76/6)

Annual reports of international and intergovernmental organizations provided to the Commission (ESCAP/76/INF/1) (en anglais seulement)

Le document paru sous la cote ESCAP/76/6 présente un récapitulatif de toutes les réunions des organes subsidiaires de la Commission tenues depuis la soixante-quinzième session et des questions appelant un examen ou des mesures de la part de la Commission. Ce compte rendu couvre la sixième session du Comité de la réduction des risques de catastrophe, la deuxième session du Comité de l'énergie et la deuxième session du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement.

Le document d'information paru sous la cote ESCAP/76/INF/1 comprend un résumé des rapports annuels que les organisations internationales et intergouvernementales ont fourni à la Commission, notamment les rapports du Comité de coordination des programmes de sciences de la terre en Asie de l'Est et du Sud-Est, de la Commission du Mékong, du Groupe d'experts des cyclones tropicaux et du Comité CESAP/OMM des typhons.

La Commission souhaitera peut-être approuver les rapports des organes subsidiaires qui ont tenu des réunions depuis sa soixante-quinzième session ; recenser les principales questions à traiter lors des réunions des organes subsidiaires prévues en 2020 ; définir les questions émergentes en matière de développement, notamment celles découlant du Programme 2030, qui appellent une concertation ; déterminer les progrès réalisés et les insuffisances qui devront être traitées en priorité en ce qui concerne la mise en œuvre des mandats de la Commission et la suite à donner aux grandes conférences mondiales, et définir le point de vue de la région Asie-Pacifique sur les questions qui seront examinées lors de grandes réunions mondiales en 2020.

En outre, la Commission souhaitera peut-être donner des directives au secrétariat concernant la manière dont les activités se rapportant aux sous-programmes, y compris celles des institutions régionales, peuvent contribuer davantage à la mise en œuvre du Programme 2030 en mettant en évidence, par exemple, les priorités et les lacunes et toute assistance technique nécessaire aux niveaux sous-régional ou régional.

a) Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

Documentation

Rapport du septième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable (ESCAP/76/7)

Le septième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable s'est tenu à Bangkok le 20 mai 2020 ; il fait office de réunion préparatoire au forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social.

Les participantes et les participants au Forum sont convenus qu'il fallait prendre des mesures fortes pour atteindre plus rapidement les objectifs fixés dans le Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique. Ils ont examiné les points d'entrée pour la transformation dans la région, tels qu'ils sont recensés dans le *Rapport mondial sur le développement durable de 2019* intitulé *The Future is Now – Science for Achieving Sustainable Development* (Le futur, c'est maintenant : la science au service du développement durable), élaboré par un groupe de scientifiques indépendants désignés par le Secrétaire général, et ont fait des recommandations quant aux mesures à prendre pour progresser plus vite en ce qui concerne chaque point d'entrée. Ils ont également examiné les processus et mécanismes de suivi et d'examen existants au niveau régional et leur contribution aux processus de suivi et d'examen mondiaux. Le Forum a été l'occasion, pour les pays de l'Asie et du Pacifique, d'apporter une perspective régionale à la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, à l'appui de la déclaration issue du forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2019, organisé sous les auspices de l'Assemblée générale.

La Commission souhaitera peut-être approuver le rapport du Forum et donner de nouvelles orientations au secrétariat.

b) Développement social

Documentation

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/76/5, résolutions 74/7 et 74/11)

Rapport sur les travaux de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+25 (ESCAP/76/8)

Déclaration Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes : examen de Beijing+25 (ESCAP/76/8/Add.1)

Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/76/9)

Cadre d'indicateurs Asie-Pacifique pour le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des engagements pris dans la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement (ESCAP/76/10)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/76/5, résolutions 74/7 et 74/11)

Ce document fait le point des progrès accomplis en ce qui concerne l'application de la résolution 74/7, intitulée « Vers un développement durable tenant compte de la question du handicap : mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Beijing pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon » et de la résolution 74/11 sur le renforcement de la coopération régionale pour lutter contre l'inégalité sous toutes ses formes en Asie et dans le Pacifique.

La Commission souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis et donner au secrétariat de nouvelles orientations concernant l'application effective des résolutions.

Rapport sur les travaux de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+25 (ESCAP/76/8)

Ce document présente un résumé de l'organisation et du déroulement de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+25, qui a mis l'accent sur les progrès réalisés et les défis qui continuent d'être rencontrés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Il fait également le point des mesures qui ont été appliquées par les États membres et les parties prenantes concernées et qui ont été jugées efficaces aux fins de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et des domaines dans lesquels l'action devra se poursuivre en priorité.

La Commission souhaitera peut-être examiner le rapport et l'approuver.

Déclaration Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes : examen de Beijing+25 (ESCAP/76/8/Add.1)

La Déclaration Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes a été adoptée lors de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+25. Les États membres y ont défini les principales mesures nécessaires pour accélérer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi que les domaines d'action prioritaires pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, qui sont : le développement équitable et inclusif ; la prospérité partagée et le travail décent ; l'élimination de la pauvreté, la protection sociale et les services publics ; l'élimination de la violence, de la stigmatisation, des stéréotypes néfastes et des normes sociales négatives ; la participation, le dialogue social, le principe de responsabilité et les mécanismes nationaux pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; des sociétés pacifiques et inclusives ; la préservation de l'environnement, l'action climatique et le renforcement de la résilience ; les données et les statistiques, et les partenariats et la coopération régionale.

La Déclaration a été soumise en tant que contribution de la région Asie-Pacifique aux travaux de la Commission de la condition de la femme à sa soixante-quatrième session. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique souhaitera peut-être prendre note de la Déclaration et, s'il y a lieu, donner de nouvelles orientations au secrétariat quant à sa mise en œuvre.

Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/76/9)

Ce document fait suite à la recommandation faite par le Comité du développement social, à sa cinquième session, de renforcer la coopération régionale en matière de protection sociale. Le Comité avait encouragé le secrétariat, en coordination avec les organismes des Nations Unies concernés, à étudier et établir un mécanisme de coopération régionale destiné à aider les États membres à cet égard.

La Commission souhaitera peut-être prendre note du document, prier le Comité du développement social, à sa sixième session, de poursuivre l'examen de ses recommandations, et fournir au secrétariat des orientations supplémentaires.

Cadre d'indicateurs Asie-Pacifique pour le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des engagements pris dans la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement (ESCAP/76/10)

Les questions liées à la population et au développement sont au cœur du Programme 2030. Ce document a été élaboré pour donner suite à l'Examen à mi-parcours de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement, en 2018, lors duquel il avait été recommandé d'établir un cadre de suivi régional en vue de fournir des orientations aux États membres qui souhaitent suivre et évaluer les progrès réalisés sur les questions de population et de développement dans le cadre du Programme 2030.

Le document comprend une liste d'indicateurs convenus au niveau international, tirés principalement des objectifs de développement durable et des métadonnées qui aideront les États membres dans cet effort.

La Commission souhaitera peut-être prendre note du document et demander au Comité du développement social, à sa sixième session, d'examiner et d'approuver le cadre.

c) Environnement et développement

Documentation

Résumé analytique de l'étude thématique sur la promotion de la coopération économique, sociale et environnementale sur la question des océans aux fins du développement durable (ESCAP/76/1/Rev.1)

Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur les travaux de sa quinzième session (ESCAP/76/11)

L'opportunité urbaine : accélérer la prise de mesures locales pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ESCAP/76/12)

Annual reports of international and intergovernmental organizations provided to the Commission (ESCAP/76/INF/1, rapports du Comité de coordination des programmes de sciences de la terre en Asie de l'Est et du Sud-Est et de la Commission du Mékong) (en anglais seulement)

Résumé analytique de l'étude thématique sur la promotion de la coopération économique, sociale et environnementale sur la question des océans aux fins du développement durable (ESCAP/76/1/Rev.1)

La pollution plastique est devenue l'une des plus grandes menaces pour les écosystèmes marins. Environ 3 millions de tonnes de microparticules et 5,3 millions de tonnes de macroparticules de plastique sont déversées dans l'environnement chaque année. Si aucune mesure n'est prise pour réellement changer les choses, la quantité de déchets plastiques dans le milieu marin pourrait tripler au cours des trente prochaines années. La région Asie-Pacifique représente 49,3 % de la production et 38 % de la consommation de plastiques à l'échelle mondiale. Le modèle de production des plastiques, les modes de vie et de consommation et le manque de gouvernance et de capacités institutionnelles sont les moteurs de cette crise. Au-delà des dégâts visibles causés au milieu marin, la pollution plastique a des conséquences économiques, sociales et environnementales, ainsi que des effets sur la santé

humaine et animale. Une action porteuse de changements est nécessaire de toute urgence pour lutter contre la pollution marine. Plusieurs mesures ont été recommandées à cet effet comme la mise en œuvre de politiques nationales pour la protection des océans, l'interdiction des plastiques à usage unique et des mesures d'incitation ou de dissuasion économiques pour optimiser la production et la consommation.

La Commission souhaitera peut-être examiner ces questions et évaluer les recommandations faites dans l'étude thématique.

Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur les travaux de sa quinzième session (ESCAP/76/11)

La Commission souhaitera peut-être examiner le rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable et donner au secrétariat des orientations quant aux activités futures du Centre.

L'opportunité urbaine : accélérer la prise de mesures locales pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ESCAP/76/12)

Les villes font face à des défis majeurs, notamment l'extrême pauvreté urbaine et les mauvaises conditions de vie dans les établissements informels ; les contraintes de productivité dues au manque d'infrastructures de base ; l'utilisation non durable des ressources ; les sources terrestres importantes de pollution marine et les risques croissants dus aux catastrophes naturelles et à l'aggravation des effets du climat.

Toutefois, les villes ont aussi un potentiel extraordinaire de réel changement, notamment sur les plans économique, social et environnemental. Ceci est dû à plusieurs facteurs : la concentration de l'activité économique ; des niveaux élevés d'investissement annuel dans les infrastructures ; un haut degré d'innovation ; des gouvernements locaux agiles ; un lien avec les environnements ruraux et naturels environnants ; la capacité de réduire l'empreinte écologique par la densification et la capacité d'adaptation aux solutions basées sur des systèmes.

Dans ce document, qui dresse un aperçu des défis susmentionnés et des solutions pour y faire face à l'échelle des villes, on défend l'idée que les interventions dans les zones urbaines et pour elles auraient un effet positif sur les mesures prises pour atteindre les objectifs de développement durable et accélérer la réalisation du Programme 2030 dans son ensemble.

Le document s'appuie sur les conclusions de la publication intitulée *The Future of Asian and Pacific Cities : Transformative Pathways towards Sustainable Urban Development* ainsi que sur les délibérations et les résultats du septième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation, qui s'est tenu à Penang (Malaisie) du 15 au 17 octobre 2019. Les recommandations qui y figurent peuvent aider les États membres à prendre des décisions stratégiques et à allouer des ressources aux fins d'un développement urbain durable, ainsi qu'à recenser les domaines dans lesquels la coopération régionale avec les collectivités locales doit être renforcée afin de promouvoir le développement durable, notamment par le biais de la Plateforme de Penang pour une urbanisation durable.

La Commission souhaitera peut-être examiner les conclusions et recommandations, envisager des mesures de coopération régionale afin d'accélérer l'action locale visant à atteindre les objectifs de développement durable et fournir au secrétariat de nouvelles orientations.

Annual reports of international and intergovernmental organizations provided to the Commission (ESCAP/76/INF/1, rapports du Comité de coordination des programmes de sciences de la terre en Asie de l'Est et du Sud-Est et de la Commission du Mékong) (en anglais seulement)

La Commission souhaitera peut-être prendre note des rapports du Comité de coordination des programmes de sciences de la terre en Asie de l'Est et du Sud-Est et de la Commission du Mékong.

d) Réduction des risques de catastrophe

Documentation

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/76/5, résolution 74/6)

Compte rendu des réunions tenues par les organes subsidiaires de la Commission au cours de la période 2019-2020 (ESCAP/76/6, rapport du Comité de la réduction des risques de catastrophe sur les travaux de sa sixième session)

Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes sur les travaux de sa quatrième session (ESCAP/76/13)

Stratégies sous-régionale et régionale de résilience face aux catastrophes (ESCAP/76/14)

Annual reports of international and intergovernmental organizations provided to the Commission (ESCAP/76/INF/1, rapports du Comité CESAP/OMM des typhons et du Groupe des cyclones tropicaux) (en anglais seulement)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/76/5, résolution 74/6)

Le document fait le point des progrès accomplis en ce qui concerne l'application de la résolution 74/6 de la Commission sur l'amélioration des statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique.

La Commission souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis et donner au secrétariat de nouvelles orientations concernant l'application effective de la résolution.

Compte rendu des réunions tenues par les organes subsidiaires de la Commission au cours de la période 2019-2020 (ESCAP/76/6, rapport du Comité de la réduction des risques de catastrophe sur les travaux de sa sixième session)

Le Comité de la réduction des risques de catastrophe a tenu sa sixième session à Bangkok du 28 au 30 août 2019 ; il a fait quatre recommandations et adopté sept décisions.

Compte tenu de l'évolution de la répartition géographique et de l'intensification des catastrophes, le Comité a recommandé de renforcer la coopération régionale pour appuyer les efforts menés à l'échelon national pour réduire les risques de catastrophe et aider les États membres dans les domaines du renforcement des capacités, de l'accès aux données et de l'échange d'informations, de l'apprentissage et l'accès aux nouveaux services et technologies. Prenant note de la mise en place du Réseau Asie-Pacifique pour

la résilience aux catastrophes, le Comité a décidé que la priorité serait accordée à la plateforme régionale pour les dispositifs d'alerte rapide multirisque en cas d'inondation et de sécheresse. Le Comité a souligné l'importance des conclusions du rapport sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique de 2019 intitulé *The Disaster Riskscape across Asia-Pacific: Pathways for Resilience, Inclusion and Empowerment*, et prié le secrétariat d'approfondir encore ses recherches analytiques afin d'aider les États membres à prendre des décisions en ayant connaissance des risques.

Sachant que la mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030) contribue à la réduction des risques de catastrophe, à la résilience face à ces risques et à la réalisation des objectifs de développement durable, le Comité s'est félicité de l'offre du Gouvernement indonésien d'accueillir la quatrième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique en 2022 et a demandé au secrétariat d'aider à l'organisation de la Conférence.

Le Comité a noté également les résultats des travaux du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique et fait siennes les recommandations formulées par le Comité de statistique à sa sixième session (ESCAP/CST/2018/6, recommandation 3).

La Commission souhaitera peut-être examiner les recommandations et les décisions du Comité de la réduction des risques de catastrophes et donner de nouvelles orientations au secrétariat quant à leur mise en œuvre.

Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes sur les travaux de sa quatrième session (ESCAP/76/13)

La Commission souhaitera peut-être examiner le rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes et donner des directives au secrétariat concernant les activités futures du Centre.

Stratégies sous-régionale et régionale de résilience face aux catastrophes (ESCAP/76/14)

La situation de risque de catastrophe dans la région Asie-Pacifique devient de plus en plus complexe au fur et à mesure que l'incertitude climatique gagne. Une nouvelle étude présentée dans le rapport sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique de 2019 (*Asia-Pacific Disaster Report 2019*) montre que la répartition géographique des catastrophes dans la région évolue et que les risques de catastrophe s'accroissent ; elle recense également les foyers de risque pour lesquels la résilience doit être renforcée.

Sur la base de ces conclusions, le document aborde les effets des catastrophes et des changements climatiques, ainsi que l'exposition et la vulnérabilité à ces phénomènes, sous l'angle de chaque sous-région. Des approches de renforcement de la résilience axées sur la recherche de solutions adaptées à chaque sous-région sont proposées. Les possibilités de renforcer la résilience par la coopération sous-régionale et régionale sont mises en évidence.

Les solutions mises en œuvre par le secrétariat par l'intermédiaire du Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes sont également passées en revue, car le document vise à souligner la collaboration mise en

place avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en vue de l'élaboration d'un plan d'action pour la résilience à la sécheresse, ainsi que le maillage de partenariats pour les phénomènes extrêmes et à évolution lente créé par le Réseau en collaboration avec l'Organisation météorologique mondiale, la Banque mondiale et le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisque pour l'Afrique et l'Asie par l'entremise du Forum Hydromet en Asie du Sud. Les travaux menés par le secrétariat en collaboration avec la Coalition des Nations Unies pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière en vue d'élaborer un système d'alerte aux tempêtes de sable et de poussière en Asie du Sud-Ouest et au-delà, et le soutien qu'il a apporté aux pays d'Asie du Nord et d'Asie centrale aux fins de la construction d'infrastructures résilientes face aux risques climatiques et aux catastrophes, sont également abordés.

La Commission souhaitera peut-être examiner les conclusions du document et fournir au secrétariat de nouvelles orientations sur les mesures de suivi spécifiques au niveau sous-régional.

Annual reports of international and intergovernmental organizations provided to the Commission (ESCAP/76/INF/1, rapports du Comité CESAP/OMM des typhons et du Groupe des cyclones tropicaux) (en anglais seulement)

La Commission souhaitera peut-être prendre note des rapports du Comité CESAP/OMM des typhons et du Groupe d'experts des cyclones tropicaux.

e) **Énergie**

Documentation

Compte rendu des réunions tenues par les organes subsidiaires de la Commission au cours de la période 2019-2020 (ESCAP/76/6, rapport du Comité de l'énergie sur les travaux de sa deuxième session)

Feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques : promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable (ESCAP/76/15)

Compte rendu des réunions tenues par les organes subsidiaires de la Commission au cours de la période 2019-2020 (ESCAP/76/6, rapport du Comité de l'énergie sur les travaux de sa deuxième session)

La deuxième session du Comité de l'énergie s'est tenue à Bangkok du 9 au 11 octobre 2019. Les États membres ont partagé leur point de vue et leurs stratégies concernant le développement de l'énergie durable aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030. Ils ont proposé des domaines possibles de coopération régionale afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier de l'objectif 7, et ont fourni des conseils sur l'élaboration d'un outil national d'aide à la planification énergétique axé sur les objectifs de développement durable. Le Comité a également examiné et fourni des orientations sur l'élaboration d'une feuille de route régionale Asie-Pacifique sur la connectivité des systèmes électriques.

La Commission souhaitera peut-être examiner les questions appelant une décision de sa part ou portées à son attention et donner au secrétariat de nouvelles orientations.

Feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques : promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable (ESCAP/76/15)

La feuille de route régionale Asie-Pacifique sur la connectivité des réseaux électriques qui figure dans ce document se compose de neuf stratégies non contraignantes pour les parties prenantes qui permettront à la région d'exploiter les possibilités de connectivité. Des propositions relatives aux étapes critiques, aux calendriers et aux entités responsables de la mise en œuvre de chaque stratégie y sont faites. Le projet de feuille de route a été élaboré par le Groupe d'experts sur la connectivité énergétique et présenté au Comité de l'énergie à sa deuxième session. La version finale de la feuille de route reflète les révisions supplémentaires apportées lors d'un réexamen du projet sur la base des observations communiquées par les États membres.

La Commission souhaitera peut-être prendre note de ce document et prier le Comité de l'énergie, à sa troisième session, d'examiner et d'approuver la feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques.

f) Transport

Documentation

Résumé analytique de l'étude thématique sur la promotion de la coopération économique, sociale et environnementale sur la question des océans aux fins du développement durable (ESCAP/76/1/Rev.1)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/76/5, résolutions 74/2 et 74/3)

Résumé analytique de l'étude thématique sur la promotion de la coopération économique, sociale et environnementale sur la question des océans aux fins du développement durable (ESCAP/76/1/Rev.1)

L'accélération des mesures visant à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier à atteindre l'objectif 14 (Vie aquatique), nécessitera une transformation du transport maritime en Asie et dans le Pacifique. Le transport maritime de marchandises a contribué à forger des liens économiques entre les pays et les continents et a joué un rôle essentiel dans la croissance économique de la région. Toutefois, son développement s'est fait au détriment de l'environnement et des écosystèmes marins. Pour parvenir à une économie des océans durable, il est nécessaire d'abandonner les pratiques qui ont conduit à une pollution croissante de l'air et de l'eau à partir des navires, à des accidents en mer, à la pollution acoustique et à la congestion des ports. Le défi à relever pour la région Asie-Pacifique est de taille, étant donné que la majeure partie des opérations de transport maritime mondiales et des industries associées sont concentrées dans la région et qu'il existe encore des possibilités de croissance. En même temps, il existe un énorme potentiel de transformation qui pourrait ouvrir la voie à une économie des océans beaucoup plus durable, ce qui est particulièrement pertinent pour les petits États insulaires en développement du Pacifique. La promotion de nouvelles technologies et de modèles commerciaux innovants, ainsi que le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, peuvent contribuer à la mise en œuvre de pratiques de transport maritime plus efficaces, plus écologiques et plus sûres.

L'étude thématique décrit la voie que doivent suivre les pays pour améliorer la connectivité maritime en Asie et dans le Pacifique et pour rendre le secteur du transport maritime plus écologique, et comprend des recommandations de mesures concrètes visant à renforcer la coopération régionale pour un transport maritime durable. La Commission souhaitera peut-être prendre note du document et approuver les recommandations qui y figurent.

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/76/5, résolutions 74/2 et 74/3)

Le document comprend un résumé des progrès accomplis concernant l'application des résolutions 74/2 (Promotion du Cadre régional pour la planification, la conception, l'établissement et l'exploitation des ports secs d'importance internationale) et 74/3 (Améliorer la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique pour des systèmes de transport durables) de la Commission.

La Commission souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis et donner au secrétariat de nouvelles orientations concernant l'application effective des résolutions.

g) Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et financement du développement

Documentation

Compte rendu des réunions tenues par les organes subsidiaires de la Commission au cours de la période 2019-2020 (ESCAP/76/6, rapport du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement sur les travaux de sa deuxième session)

Transformer les économies pour les rendre cohérentes avec les ambitions portées par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ESCAP/76/16)

Compte rendu des réunions tenues par les organes subsidiaires de la Commission au cours de la période 2019-2020 (ESCAP/76/6, rapport du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement sur les travaux de sa deuxième session)

La deuxième session du Comité des politiques macroéconomiques, de la réduction de la pauvreté et du financement du développement s'est tenue à Bangkok du 6 au 8 novembre 2019.

La Commission souhaitera peut-être examiner les questions appelant une décision de sa part ou portées à son attention et donner au secrétariat de nouvelles orientations.

Transformer les économies pour les rendre cohérentes avec les ambitions portées par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ESCAP/76/16)

La région Asie-Pacifique a connu une croissance économique rapide et une transformation économique considérable au cours des dernières décennies, ce qui a contribué à réduire l'extrême pauvreté. Dans le même temps, l'accentuation des inégalités, de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques remet en question le modèle actuel de la croissance.

La prochaine étape de la transformation économique de la région consistera à maintenir une forte croissance de la productivité qui soit cohérente avec les ambitions portées par le Programme 2030. Il est nécessaire de passer à un modèle économique plus durable, avec des moyens de production plus propres et des modes de vie moins basés sur l'abondance des biens, soutenu par des politiques adaptées.

Tout le monde a un rôle à jouer dans cette transition. Le consommateur peut adopter un régime alimentaire davantage soucieux de l'environnement et utiliser des appareils et des modes de transport écologiques. Les entreprises peuvent contribuer à résoudre les problèmes sociaux et environnementaux, plutôt que de les créer en se concentrant principalement sur les profits à court terme. À charge des gouvernements d'établir un plan d'action clair pour la décarbonisation et de mettre en place des normes cohérentes et un signal prix pour les acteurs du secteur privé. La coopération multilatérale est également essentielle dans des domaines tels que le financement, la technologie et le commerce pour faciliter la transition vers un modèle économique plus durable.

Le document analyse les écueils de la voie de développement actuelle et ses conséquences environnementales et socioéconomiques, fait le point des orientations recommandées pour surmonter ces obstacles et met en évidence les compromis possibles dont les gouvernements doivent avoir conscience dans la mise en œuvre de ces orientations.

La Commission souhaitera peut-être examiner les conclusions et les recommandations et fournir des orientations au secrétariat pour une analyse plus approfondie de ces aspects.

h) Commerce et investissement

Documentation

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/76/5, résolution 74/10)

Le commerce et l'investissement en tant qu'éléments moteurs de la mise en œuvre accélérée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ESCAP/76/18)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/76/5, résolution 74/10)

Le document fait le point des progrès accomplis en ce qui concerne l'application de la résolution 74/10 de la Commission (Application de la Déclaration ministérielle sur le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques régionales à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique).

La Commission souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis et donner au secrétariat de nouvelles orientations concernant l'application effective de la résolution.

Le commerce et l'investissement en tant qu'éléments moteurs de la mise en œuvre accélérée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ESCAP/76/18)

Le document est axé sur la manière dont le commerce et l'investissement peuvent contribuer à la réalisation de tous les objectifs de développement durable en Asie et dans le Pacifique. Il dresse un aperçu de la manière dont les politiques associées au commerce et aux investissements, en

particulier les mesures non tarifaires liées à ces politiques, ont des relations multiples et parfois contradictoires avec certains des aspects du Programme 2030. Le document comprend un résumé des tendances récentes en matière d'utilisation de mesures non tarifaires pour relever les défis du développement durable, illustré par des études de cas précises, ainsi que des recommandations sur les mesures que les gouvernements doivent prendre en priorité pour relever ces défis en vue de la mise en œuvre efficace du Programme 2030.

La Commission souhaitera peut-être examiner les conclusions et les recommandations et donner au secrétariat des orientations concernant les activités futures à mener dans ce domaine.

i) Technologies de l'information et de la communication, science, technologie et innovation

Documentation

Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur les travaux de sa quatorzième session (ESCAP/76/19)

Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur les travaux de sa quinzième session (ESCAP/76/20)

Politiques prioritaires pour le passage à des économies numériques inclusives (ESCAP/76/21)

Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur les travaux de sa quatorzième session (ESCAP/76/19)

La quatorzième session du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement s'est tenue à Incheon (République de Corée) le 28 novembre 2019. Le Conseil a approuvé le programme de travail du Centre sur la promotion des technologies de l'information et de la communication pour le développement des capacités humaines, mettant l'accent sur les domaines de l'administration numérique, de la société numérique et de l'inclusion, et sur le traitement des questions transfrontières telles que la réduction des risques de catastrophe et les changements climatiques.

La Commission souhaitera peut-être examiner le rapport du Centre et donner au secrétariat de nouvelles orientations concernant les activités futures du Centre.

Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur les travaux de sa quinzième session (ESCAP/76/20)

La Commission souhaitera peut-être examiner les questions appelant des décisions de sa part ou portées à son attention, telles qu'elles figurent dans le rapport du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, et donner au secrétariat de nouvelles orientations quant aux activités futures du Centre.

Politiques prioritaires pour le passage à des économies numériques inclusives (ESCAP/76/21)

L'importance de la technologie et de l'innovation numériques en tant que moyens essentiels d'atteindre les objectifs de développement durable est particulièrement évidente dans le contexte de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable et de la réalisation du développement durable, comme le souligne le Groupe de haut niveau sur la coopération numérique du Secrétaire général dans son rapport intitulé « L'ère de l'interdépendance numérique ». Cette affirmation se confirme en Asie et dans le Pacifique, plus encore peut-être que dans les autres régions du monde. Certains pays sont devenus les chefs de file au niveau mondial des technologies de pointe et d'autres, qui ont une économie traditionnelle, se transforment rapidement en économies numériques. Cette transition technologique offre à toutes et à tous des possibilités de participer à l'activité économique. Les technologies ci-après, par exemple, ont une forte incidence sur la réduction de la pauvreté et l'autonomisation des pauvres : la technologie financière fournit de nouvelles solutions pour l'inclusion financière ; le commerce électronique offre aux petites et moyennes entreprises des possibilités plus nombreuses de participation à l'économie, et la technologie de la chaîne de blocs réduit les coûts et augmente l'efficacité du commerce transfrontière.

Toutefois, cette vague d'optimisme quant au potentiel de transformation des technologies numériques est tempérée par le constat d'une fracture numérique qui se creuse. Il est évident que l'augmentation du nombre d'utilisateurs d'Internet ralentit et que des milliards de personnes n'y ont pas accès. En outre, les activités visant à atteindre les personnes non connectées et à développer les technologies et les modèles commerciaux émergents sont de plus en plus coûteuses et complexes. L'incertitude est grande quant à ce que cela signifie pour l'avenir du travail.

Le document comprend un bref examen de l'état des technologies de l'information et de la communication en Asie et dans le Pacifique. Il donne notamment un aperçu des principales possibilités de transformation qui ouvrirait la voie à des économies numériques inclusives et recense les principales difficultés inhérentes à la lutte contre la fracture numérique qui se creuse. Le document contient également des exemples tirés de l'application de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information à l'échelle sous-régionale afin d'appuyer la connectivité en Asie centrale, en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, et des propositions de priorités politiques visant à accélérer le passage à des économies numériques inclusives.

La Commission souhaitera peut-être partager les expériences des pays en matière d'économie numérique inclusive et échanger des points de vue sur les priorités politiques des États membres dans la région Asie-Pacifique.

j) Statistiques

Documentation

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/76/5, résolutions 71/14 et 74/6)

Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur les travaux de sa quinzième session (ESCAP/76/22)

Rapport de la cinquième réunion du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/76/23/Rev.1)

Atteindre l'objectif de développement durable n° 14 relatif à la vie aquatique : rendre compte de nos océans (ESCAP/76/24)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/76/5, résolutions 71/14 et 74/6)

Le document fait le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 71/14 sur la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil, 2015-2024, et de la résolution 74/6 sur l'amélioration des statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique.

La Commission souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis et donner au secrétariat de nouvelles orientations concernant l'application effective des résolutions.

Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur les travaux de sa quinzième session (ESCAP/76/22)

La Commission souhaitera peut-être examiner le rapport de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique et donner au secrétariat de nouvelles orientations concernant les activités futures de l'Institut.

Rapport de la cinquième réunion du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/76/23/Rev.1)

À sa cinquième réunion, le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique a fait le point de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil, 2015-2024, et formulé plusieurs recommandations pour la préparation de la deuxième Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, qui se tiendra du 6 au 9 octobre 2020 et qui marquera la moitié de la Décennie et examinera les progrès réalisés.

La Commission souhaitera peut-être examiner le rapport et exprimer son soutien continu à l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique et à la prochaine Conférence ministérielle, et prendre note des recommandations faites aux États membres, aux partenaires de développement et au secrétariat.

Atteindre l'objectif de développement durable n° 14 relatif à la vie aquatique : rendre compte de nos océans (ESCAP/76/24)

Ce document a pour objectif d'informer la Commission des activités visant à faire progresser les statistiques sur les océans et à renforcer les capacités correspondantes dans la région. Il reprend les conclusions des projets pilotes visant à développer une comptabilité des océans en Chine, en Malaisie, au Samoa, en Thaïlande et au Viet Nam et souligne l'utilité de cette comptabilité à des fins d'information et d'analyse pour l'élaboration de politiques. Le manque considérable de données et les autres obstacles à la

poursuite des travaux sont présentés et une future collaboration à l'échelle régionale visant à appuyer la comptabilité des océans est suggérée afin d'atteindre l'objectif de développement durable n° 14 (Vie aquatique).

La Commission souhaitera peut-être prendre note des progrès accomplis et indiquer de quelle manière elle compte contribuer à la réalisation de l'objectif 14 dans la région, au moyen de financements par exemple, ou en s'engageant dans de nouvelles activités pilotes afin de faire progresser les statistiques sur les océans et de renforcer les capacités.

6. Questions relatives à la gestion

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat soumet à la Commission, pour examen, des documents sur un ensemble de questions de gestion liées au maintien de l'efficacité des activités de la CESAP.

a) Projet de plan-programme pour 2021

Documentation

Projet de plan-programme pour 2021 (ESCAP/76/25)

Le document comprend un avant-propos de la Secrétaire exécutive, le projet de plan-programme pour 2021 et des informations sur l'exécution du programme en 2019. Il présente l'orientation générale du programme de la CESAP et le plan-programme pour chacun des sous-programmes. Le plan-programme de chaque sous-programme comprend les sept rubriques ci-après : objectif du sous-programme ; stratégie ; exécution du programme en 2019 ; exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés ; plan-programme pour 2021 ; textes des organes délibérants définissant les mandats ; produits retenus pour la période 2019-2021.

Chaque Comité, en tant qu'organe subsidiaire de la Commission, a fourni des informations au secrétariat sur l'orientation future des sous-programmes relevant de leur compétence et le projet de plan-programme a été examiné par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.

Le document est soumis à la Commission pour examen et adoption.

b) Modifications apportées au plan-programme pour 2020

Documentation

Modifications apportées au plan-programme pour 2020 (ESCAP/76/26)

Après que la Commission a approuvé le plan-programme pour 2020 à sa soixante-quinzième session, de nouvelles priorités mondiales ont été recensées par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale et lors des grandes conférences mondiales, ce qui pourrait donner lieu à des modifications du plan-programme pour 2020.

La Commission souhaitera peut-être examiner les modifications proposées et approuver leur prise en compte dans le plan-programme pour 2020.

c) Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités

Documentation

Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités (ESCAP/76/27)

Le document donne un aperçu des partenariats que le secrétariat a établis en 2019, notamment avec des organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales, et qui ont permis aux Nations Unies de coopérer à l'échelle régionale à l'appui de ses activités de renforcement des capacités.

Il fait également le point des ressources extrabudgétaires mobilisées aux fins de l'exécution du programme de travail et des résultats des activités de développement des capacités que la Commission a menées en 2019.

Les membres et les membres associés sont invités à annoncer les contributions qu'ils envisagent pour 2020.

La Commission souhaitera peut-être prendre note du document et donner de nouvelles directives au secrétariat concernant la mise en place de partenariats et la mobilisation de ressources supplémentaires.

d) Rapport sur les activités d'évaluation menées par la Commission au cours de l'exercice biennal 2018-2019 et résultats de l'évaluation ou de l'examen de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, du Centre pour la mécanisation agricole durable et du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes

Documentation

Rapport sur l'évaluation de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique en application de la résolution 71/1 (ESCAP/76/28)

Rapport sur l'évaluation du Centre pour la mécanisation agricole durable en application de la résolution 71/1 (ESCAP/76/29)

Rapport sur l'examen de la création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes en application de la résolution 71/11 (ESCAP/76/30)

Rapport sur les activités d'évaluation de la Commission au cours de la période biennale 2018-2019 (ESCAP/76/31)

Evaluation of the Statistical Institute for Asia and the Pacific pursuant to resolution 71/1 (ESCAP/76/INF/2) (en anglais seulement)

Evaluation of the Centre for Sustainable Agricultural Mechanization pursuant to resolution 71/1 (ESCAP/76/INF/3) (en anglais seulement)

Review of the establishment of the Asian and Pacific Centre for the Development of Disaster Information Management pursuant to resolution 71/11 (ESCAP/76/INF/4) (en anglais seulement)

Rapport sur l'évaluation de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique en application de la résolution 71/1 (ESCAP/76/28)**Rapport sur l'évaluation du Centre pour la mécanisation agricole durable en application de la résolution 71/1 (ESCAP/76/29)****Evaluation of the Statistical Institute for Asia and the Pacific pursuant to resolution 71/1 (ESCAP/76/INF/2) (en anglais seulement)****Evaluation of the Centre for Sustainable Agricultural Mechanization pursuant to resolution 71/1 (ESCAP/76/INF/3) (en anglais seulement)**

Dans sa résolution 71/1, la Commission a décidé de s'assurer tous les cinq ans de la pertinence quant au fond et de la viabilité financière de chacune des institutions régionales. Aux fins de cet examen, le secrétariat a fait procéder à des évaluations indépendantes de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique et du Centre pour la mécanisation agricole durable. Les principales conclusions et recommandations résultant de ces évaluations, et la réponse du secrétariat s'y rapportant, figurent dans les documents parus sous les cotes ESCAP/76/28 et ESCAP/76/29.

La Commission souhaitera peut-être approuver les recommandations figurant dans les documents parus sous les cotes ESCAP/76/28 et ESCAP/76/29 ou prendre toute autre décision opportune.

La Commission est également invitée à prendre note des évaluations de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique et du Centre pour la mécanisation agricole durable, telles qu'elles figurent dans les documents d'information portant les cotes ESCAP/76/INF/2 et ESCAP/76/INF/3, respectivement.

Rapport sur l'examen de la création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes en application de la résolution 71/11 (ESCAP/76/30)**Review of the establishment of the Asian and Pacific Centre for the Development of Disaster Information Management pursuant to resolution 71/11 (ESCAP/76/INF/4) (en anglais seulement)**

Dans sa résolution 71/11, la Commission a décidé d'évaluer le fonctionnement du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, sur la base des résultats d'un examen général indépendant, à sa soixante-seizième session, et de se prononcer sur la poursuite des activités du Centre en tant qu'institution régionale de la CESAP par la suite. Les principales conclusions et recommandations de l'examen général indépendant du Centre figurent dans le document paru sous la cote ESCAP/76/30.

La Commission souhaitera peut-être approuver les recommandations figurant dans le document paru sous la cote ESCAP/76/30 et se prononcer sur le maintien du Centre en tant qu'institution régionale de la Commission.

La Commission souhaitera peut-être également prendre note de l'examen de la création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes qui figure dans le document d'information ESCAP/76/INF/4.

Rapport sur les activités d'évaluation de la Commission au cours de la période biennale 2018-2019 (ESCAP/76/31)

Dans sa résolution 66/15, la Commission a prié la Secrétaire exécutive de veiller à ce que le travail programmatique du secrétariat, y compris l'activité des divisions, des bureaux sous-régionaux et des institutions régionales, soit évalué périodiquement. Les principales conclusions et recommandations issues des évaluations effectuées au cours de la période biennale 2018-2019 et les mesures prises par le secrétariat pour donner suite à ces recommandations sont résumées dans le document ESCAP/76/31.

La Commission souhaitera peut-être prendre note du rapport et recommander des mesures à prendre pour améliorer encore ses résultats et ceux de ses activités et à renforcer sa fonction d'évaluation.

7. Examen de l'appareil de conférence de la Commission en application de la résolution 73/1**Documentation**

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/76/5, résolution 74/5)

Examen de l'appareil de conférence de la Commission en application de la résolution 73/1 (ESCAP/76/32)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/76/5, résolution 74/5)

Le document comprend un résumé des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 74/5 sur la transformation du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable en une organisation intergouvernementale non rattachée au système des Nations Unies.

La Commission souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis et donner au secrétariat de nouvelles orientations pour l'application effective de la résolution.

Examen de l'appareil de conférence de la Commission en application de la résolution 73/1 (ESCAP/76/32)

Dans sa décision 75/17, la Commission a créé un groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner plus avant les questions relatives à l'examen de son appareil de conférence et l'a prié de lui soumettre ses conclusions et recommandations à sa soixante-seizième session.

Le groupe de travail à composition non limitée a examiné plusieurs aspects liés à l'appareil de conférence de la Commission, notamment les questions relatives à l'organisation et à l'ordre du jour du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, les questions que les comités subsidiaires de la Commission doivent traiter ainsi que le calendrier et la fréquence des réunions des organes subsidiaires de la Commission.

La Commission souhaitera peut-être examiner le rapport du groupe de travail et approuver les recommandations qui y sont formulées.

8. Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission

Documentation

Rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (ESCAP/76/33)

Le rapport comprend un résumé des principales activités menées par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission depuis la soixante-quinzième session de la Commission, notamment de l'appui que le Comité consultatif a apporté à la Secrétaire exécutive concernant certaines questions liées à la planification, à l'exécution et au suivi du programme.

La Commission souhaitera peut-être formuler des observations sur le rôle du Comité consultatif et donner de nouvelles directives concernant les activités de ce dernier.

9. Dates, lieu et thème de la soixante-dix-septième session de la Commission (2021)

Documentation

Dates, lieu et thème de la soixante-dix-septième session de la Commission (2021) (ESCAP/76/17)

La Commission souhaitera peut-être arrêter les dates, le lieu et le thème de sa soixante-dix-septième session.

10. Questions diverses

Le résultat de l'élection au Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sera annoncé.

La Commission souhaitera peut-être examiner d'autres questions portées à son attention.

11. Adoption du rapport de la Commission

La Commission examinera et adoptera le rapport sur les travaux de sa soixante-seizième session. En application du paragraphe 7, intitulé « Appareil de conférence de la Commission », de l'annexe II du rapport annuel de la CESAP portant sur la période allant du 20 mai 2016 au 19 mai 2017 (E/2017/39-E/ESCAP/73/40), le rapport de la Commission comprendra uniquement les décisions et les résolutions qu'elle aura adoptées. Le projet de compte rendu des travaux de la session de la Commission, établi par le secrétariat, sera distribué aux membres et aux membres associés dans les 15 jours suivant la clôture de la session afin de recueillir leurs observations.